



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09066CAB

ARRÊTÉ

désignant les représentants de l'administration
au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre»

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État;

VU le décret n°2003-89 du 3 février 2003 instituant des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, modifié par le décret n°2005-385 du 25 avril 2005 et par le décret n° 2006-1171 du 31 septembre 2006

VU l'arrêté du 3 février 2003 portant institution de comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, modifié;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique paritaire spécial « cabinet du ministre» institué par l'arrêté du 3 février 2003 susvisé sont désignés comme suit :

a) Membres titulaires :

M. Xavier PELLETIER, chef de cabinet, président,
Mme Coumba DIOUKHANE, conseillère pour la stratégie, la prospective et le développement,
M. Didier GUEUDIN, chef du bureau du cabinet,
M. Michel CHAZAUD, Haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité,
M. Philippe DIDIER, contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
M. Jacques BRULHET, vice-président du CGAAER,
M. Patrick DEDINGER, secrétaire général du CGAAER,
Mme Sophie VILLERS, présidente de la commission «Europe et international »,
Mme Françoise THEVENON LE MORVAN, inspectrice générale de l'agriculture.
Mme Jacqueline LORRE, chef du pôle qualité, formation et documentation du CGAAER.

b) Membres suppléants :

M. Yann BRICE, chef adjoint de cabinet,
M. Matthieu GREGORY, conseiller technique chargé de l'alimentation, des signes de qualité, de la sécurité sanitaire et du bien-être animal,
M. Luc CLAVIER, adjoint au chef du bureau du cabinet,
Mme Coralie GARNIER, chef du département des affaires générales du bureau du cabinet,
M. René MICHEL, adjoint au chef du département du contrôle budgétaire,
M. Yves VAN HAECKE, vice-président délégué du CGAAER,
M. Jacques MORDANT, président de la mission permanente d'inspection générale et d'audit, du CGAAER,
M. Patrick LE BAIL, président de la mission permanente d'orientation et de valorisation des carrières, du CGAAER,
M. Dominique BESSE, chef du pôle administration générale du CGAAER,
Mme Christine VALIBUS, chef de secrétariat particulier du CGAAER.

Article 2. : l'arrêté du 12 mars 2007 désignant les représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre» est abrogé.

Article 3. : Le chef de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 septembre 2009
Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de cabinet
Xavier PELLETIER